



CCAS DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 10 Avril 2024
N° 20240410DL04

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 7

Date de la convocation : 29/03/2024

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 14h00,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Présidente du CCAS

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Présidente
 Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle, TERRAL Patricia, membres élus

Excusées : Mmes CHABBAL Marguerite, SABLAYROLLES Anne-Marie (Pouvoir à P. TERRAL), ROUANET Evelyne (Pouvoir à G. HERNANDEZ), M. HUBERT Jean.

Secrétaire de séance : Mme Patricia TERRAL

Vu le résultat de clôture de l'année 2023,

Vu la délibération en date du 10 avril 2024 portant affectation du résultat,

Vu la proposition de Madame Danielle BOURDIN,

Vu l'ensemble des documents budgétaires transmis lors de la convocation du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du CCAS équilibré comme suit : 11 500.00 € pour la section de fonctionnement

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,


 Patricia TERRAL

La Présidente


 Dominique COUGNAUD

